

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 02 MARS 2020

L'an **deux mille vingt** et le **deux** du mois **de mars** à **15 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 février 2020**.

Date d'affichage : **25 février 2020**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Denis MALOSSANE - Antoine PES - Serge VASELLI –

Absent excusé : M. Bernard BATIFOULIER -

Etait absent : M. Lionel VOGEL –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2020/07 Pour : 07

Contre : 00

Abstention : 00

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 POUR
LE BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose la situation aux membres présents :

Considérant **LE BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE**, et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

- Constatant les excédents antérieurs suivants :

Excédent de fonctionnement de	262 425,64 €
Excédent d'investissement de	90 511,63 €

- Constatant les résultats de clôture 2019 suivants :

Excédent de fonctionnement de	114 732,25 €
Déficit d'investissement de	- 19 752,66 €

- Constatant le montant des restes à réaliser :
Déficit d'investissement de - 146 760,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2019 présentée par Monsieur le Maire pour le budget de la Commune comme suit :

Affectation obligatoire :

En couverture du besoin de financement de la section
d'investissement (cpte 1068/R) : **76 001,03 €**

Solde disponible affecté comme suit :

En solde d'exécution de la section d'investissement
reporté (ligne 001/R) : **70 758,97 €**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002/R) : **301 156,86 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO